Montreuil, le 26 février 2020

Mme Fanny De Coster
CGT Finances Publiques
263, rue de Paris
93100 Montreuil

à

Monsieur Jérôme Fournel
Directeur général des Finances Publiques
139 Rue de Bercy
75012 Paris

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions des articles L521-2 et 521-6 du code du travail, la CGT Finances Publiques dépose un préavis de grève pour les journées du **5 mars 2020 au 15 mars 2020** ainsi que pour les nuitées en amont et en aval. Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de la DGFiP quels que soient leurs statuts.
Il est destiné à permettre à tous les agents de la DGFiP qui le souhaitent de participer aux mobilisations et actions de grève qui pourraient voir le jour durant cette période.

Dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes du **8 mars 2020**, la CGT, avec d'autres organisations syndicales, construit à cette occasion des journées d'initiatives sur les lieux de travail.
Les inégalités entre les femmes et les hommes ne sont plus à prouver dans la Fonction publique, inégalités salariales, d'évolution de carrières… et persistent aussi dans la société.
Et, de ce point de vue, la Fonction publique d'État et la DGFiP sont loin d'avoir résolus tous les problèmes.

La réforme des retraites ne va faire qu'accentuer ces inégalités. Il sera désastreux pour les femmes notamment dans la fonction publique. Le passage au calcul sur l'ensemble de la carrière les pénalisera largement. Elles connaissent des carrières hachées notamment par les périodes de temps partiels, les congés parentaux. Ce projet ne fera qu'accentuer les inégalités entre femmes et hommes.

Pour que les femmes soient réellement « les grandes gagnantes », la CGT Finances Publiques revendique :

- Le retrait du projet de réforme des retraites.
- Une augmentation générale des salaires et des pensions.
- Des mesures ambitieuses, urgentes et financées pour mettre fin aux inégalités salariales et aux inégalités concernant les déroulements de carrière.
- L'ouverture de véritables négociations sur la revalorisation des métiers à prédominance féminine : « un salaire égal pour un travail de valeur égale ».
- Des créations d'emplois pour les services publics et un plan de titularisation.
- Une protection fonctionnelle renforcée pour toutes les victimes de violences sexuelles, sexistes, et la sanction réelle des agresseurs, ainsi que la prise en compte des violences conjugales détectées sur le lieu de travail.
- Des mesures pour une meilleure articulation vie professionnelle/vie privée.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur général, l'expression de ma parfaite considération.

La secrétaire générale de la CGT Finances Publiques,

Fanny DE COSTER